

CAHIER DES CHARGES

Challenge National des Jeunes Athlètes Handisport moins de 18 ans

Le Challenge National des Jeunes Athlètes Handisport est une animation sportive proposée aux jeunes athlètes de **moins de 18 ans** licenciés à la Fédération Française Handisport. Il permet aux garçons et filles, pratiquant debout ou en fauteuil, de concourir sur des épreuves multiples, sous la forme d'un triathlon athlétique.

Un nouveau programme National voit le jour cette saison 2019 pour permettre aux jeunes de plus de 18 ans de poursuivre l'Athlétisme Handisport en compétition.

PRÉAMBULE

La Commission Athlétisme de la Fédération Française Handisport (FFH) coordonne la mise en place pour la saison 2018/2019 de ce Challenge National des Jeunes Athlètes Handisport :

- La phase locale doit être gérée par les établissements scolaires ou spécialisés, les clubs, les Comités Départementaux Handisport (CDH) ou Comités Régionaux Handisport (CRH) en respectant le présent cahier des charges du Challenge. Les compétitions doivent avoir lieu du 1 octobre 2018 au 1^{er} mai 2019. Cette phase est qualificative pour la finale du Challenge.
- **Organisée par la Commission Athlétisme de la FFH, la phase nationale aura lieu à Saint-Cyr sur Loire le 12 juin 2019. Nous avons, cette année, décidé de proposer une finale à distance du HOP meeting International d'athlétisme car ce dernier aura lieu fin août 2019. Cette finale du Challenge National des Jeunes Athlètes Handisport verra concourir les 60 meilleurs athlètes Français de moins de 18 ans.**

Le Challenge se déroule sous la forme d'un triathlon athlétique sur une piste d'athlétisme de préférence. Une adaptation de ce challenge peut être proposée en Gymnase de Type C. Le Challenge consiste à réaliser des performances dans trois disciplines athlétiques adaptées aux athlètes handisports. Le cumul des points marqués sur les trois épreuves déterminera le classement de la compétition.

La Commission Athlétisme de la FFH coordonne l'ensemble du dispositif et garantit le respect de la présente réglementation.

Les organisateurs des compétitions locales, départementales et régionales s'engagent à respecter les règles et règlements de ce Challenge.

ARTICLE 1 - IDENTITÉ DU CANDIDAT-ORGANISATEUR DE LA PHASE LOCALE, DEPARTEMENTALE, REGIONALE

L'organisation d'une compétition doit être placée obligatoirement sous l'autorité ou en collaboration avec une association, un club affilié à la FFH ou une structure fédérale Handisport (Comité Départemental Handisport ou Comité Régional Handisport).

Toute candidature d'une compétition ne répondant pas à cette obligation sera invalidée par la Commission Athlétisme de la FFH, et ses résultats ne pourront pas être enregistrés ni validés.

ARTICLE 2 - IMPLICATION DU COMITE REGIONAL HANDISPORT

Au moment du dépôt de la candidature, le CRH sera appelé à formuler son avis sur l'organisation de la compétition.

Toute candidature d'une compétition n'ayant pas l'avis favorable de son CRH sera invalidée par la Commission Athlétisme de la FFH, et ses résultats ne pourront pas être enregistrés ni validés.

ARTICLE 3 - DÉPÔT DE LA CANDIDATURE

La candidature pour l'organisation d'un challenge des jeunes athlètes handisport doit impérativement parvenir à la Commission Athlétisme de la FFH avant le 1^{er} mars 2019.

ARTICLE 4 - DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- Identification de l'organisateur : nom de l'établissement, du club ou de la structure fédérale Handisport et coordonnées de la personne physique responsable (adresse, téléphone, courriel).
- Présentation du budget prévisionnel de la manifestation
- Proposition de date
- Proposition du type de compétition (en salle ou à l'extérieur)
- Proposition d'un programme prévisionnel
- Accord du Comité Régional Handisport.

ARTICLE 5 - DÉCISION DE LA COMMISSION ATHLETISME HANDISPORT

La Commission Athlétisme de la FFH informera, au plus tard pour le 2 avril 2019, chaque candidat organisateur de la suite réservée à sa demande.

ARTICLE 6 – COORDINATION DES CHALLENGES REGIONAUX JEUNES D'ATHLETISME

Le suivi et la coordination des Challenges seront assurés par un interlocuteur principal que vous pouvez contacter sur l'adresse email l.buanec@handisport.org

ARTICLE 7 - REGLEMENTATION SUR LES DATES, EPREUVES, PUBLIC CONCERNE, PROGRAMME

7.1 LES DATES ET LES EPREUVES

Les compétitions locales, départementales et régionales devront être organisées avant le 1 mai 2019.

La finale du Challenge des Jeunes Athlètes Handisport aura lieu à Saint Cyr sur Loire le mercredi 12 juin 2018.

Les challenges doivent être organisés en priorité sur stade d'athlétisme indoor ou extérieur. Une adaptation est néanmoins proposée aux organisateurs pour que la compétition ait lieu dans un gymnase.

Les épreuves sont fixées comme suit :

	U14	U16	U18
	50m		
EXTERIEUR	Saut en longueur - Lancer de balle lestée - Lancer de vortex Lancer d'anneau lesté - Lancer de massue		
SALLE	30m – Pentabond - Lancer de balle lestée - Lancer d'anneau lesté Lancer de massue		

REGLEMENTATIONS DU CHALLENGE

- Les performances retenues sont celles d'un **triathlon athlétique réalisé lors d'une seule compétition**
- Respecter les épreuves proposées pour chaque catégorie de handicap (catégories utilisées par le département jeune de la FFH) : D1/D2/D3/D4/D5/D6/S/F1/F2/F3/FE

	F1/D1	D2	D3/D4/D5/D6/S	F2/F3	FE
En extérieur	50m	50m	50m	50m	Lancer de massue
	Lancer de balle lestée	Saut en longueur	Saut en longueur	Lancer de vortex	Lancer de balle lestée
	Lancer d'anneau lesté	Lancer de vortex	Lancer de vortex	Lancer de balle lestée	Lancer d'anneau lesté
En salle	30m	30m	30m	30m	Lancer de massue
	Lancer de balle lestée	Pentabond	Pentabond	Lancer de balle lestée	Lancer de balle lestée
	Lancer d'anneau lesté	Lancer de balle lestée	Lancer de balle lestée	Lancer d'anneau lesté	Lancer d'anneau lesté

Remarques : Les athlètes justifiants d'une interdiction médicale dans une des épreuves imposées par le règlement peuvent demander une dérogation afin de remplacer cette épreuve. Nous prendrons particulièrement en compte les cas suivants : D1-inaptitude pour la course : le 50 m sera remplacé par le lancer de vortex, D2- inaptitude pour le saut : le saut en longueur sera remplacé par le lancer d'anneau lesté. Si cette 3^{ème} épreuve ne peut être réalisée, nous retiendrons la moyenne des 2 premières épreuves pour le total de cette 3^{ème} épreuve. Au niveau régional et national, cette décision sera prise obligatoirement par le directeur de compétition.

- Respecter les poids des engins utilisés par les athlètes pour les lancers :

	Filles				Garçons			
	Lancer de balle lestée		Lancer d'anneau lesté	Lancer de massue	Lancer de balle lestée		Lancer d'anneau lesté	Lancer de massue
	D1/F1/FE	D2/D3/D4/D5/D6/S/F2/F3			D1/F1/FE	D2/D3/D4/D5/D6/S/F2/F3		
U14	500g	1kg	400g	397g	1kg	2kg	400g	397g
U16	1kg	2kg	400g	397g	1kg	2kg	400g	397g
U18	1kg	2kg	400g	397g	2kg	3kg	400g	397g

- Respecter le règlement pour les lancers:

Pour que le lancer soit validé, il faut que l'engin retombe à l'intérieur d'un secteur délimité par deux lignes droites dont le point d'intersection est le centre du cercle ou de l'arc de cercle.

Les concurrents « debout » ont droit à un élan. Cet élan doit obligatoirement être pris dans une zone d'élan bien définie. Il s'agit d'un cercle (pour la balle lestée, l'anneau lesté, la massue) ou d'un couloir terminé par un arc de cercle (vortex).

Lancer de vortex	Le vortex sera tenu par sa partie centrale. Il doit être lancé par-dessus l'épaule, ou au-dessus de la partie supérieure du bras utilisé pour le lancer. Il ne doit pas être projeté dans un mouvement rotatif.
Lancer de Balle lestée	La balle lestée sera lancée de l'épaule avec une seule main. Au moment où l'athlète prend place dans le cercle pour commencer son lancer, la balle lestée doit toucher ou être très proche du menton et la main ne peut pas être abaissée de cette position pendant le lancer. La balle lestée ne doit pas être ramenée en arrière du plan des épaules. Une adaptation de cette règle pourra être envisagée en tenant compte des capacités fonctionnelles du lanceur. Des poids en fonte (plus petits) pourront être utilisés en remplacement des balles lestées (souvent plus volumineuses)
Lancer d'Anneau lesté	Pas de règles spécifiques à la tenue de l'engin
Lancer de Massue	Pas de règles spécifiques à la tenue de l'engin

- Respecter le règlement pour les sauts :

Saut en longueur (extérieur)	Zone d'impulsion matérialisée à la chaux
Pentabond (en salle)	Aucun élan autorisé

- Proposer au minimum les conditions de réalisation de performance suivante :

Course	Une course
Saut	Trois essais
Lancer	Trois essais

- Respect du règlement sur le 50m
Pour tous : Rester dans son couloir.
Pour les athlètes debout le départ en position « debout » est autorisé quel que soit la catégorie et classification.
Pour les athlètes en fauteuil : même si la supériorité des jeunes concourant avec des fauteuils spécifiques d'athlétisme (3 roues) reste à démontrer sur la distance de 50m, l'utilisation de ce type de fauteuil est vivement conseillée. Il n'y aura aucune compensation de points selon le choix du fauteuil de course (« fauteuil de ville » ou « fauteuil sport » ou « fauteuil 3 roues »). Néanmoins des séries de courses séparant ces deux types de fauteuil pourront être proposée par l'organisateur. Pour initier, voir donner la possibilité à tous les jeunes de concourir en fauteuil spécifique d'athlétisme, la commission athlétisme handisport propose de mettre à disposition lors des phases locales, départementales, régionales (sous réserve de l'accord du coordonnateur local de l'athlétisme handisport) et lors de la Finale Nationale à Saint Cyr sur Loire

des fauteuils spécifiques d'athlétisme (lors de l'entraînement prévu le matin de la compétition **si les conditions de sécurité sont réunies** lors de la compétition). Pour cela, une demande spécifique devra être formulée et accompagnera le dossier de candidature.

- Les points attribués aux athlètes vont de 1 à 45 points et tiennent compte de la catégorie de handicap de l'athlète et de son sexe (se référer aux tables de cotations jointes en annexes). NB : Les tables de cotation ne prennent pas en compte l'âge de l'athlète mais un classement spécifique pourra être effectué si nécessaire à partir du logiciel de gestion de compétition.
- **L'annexe 1** présente une partie du matériel spécifique utilisé pour le challenge.

3. PUBLIC CONCERNE

Pour les phases locales, départementales, régionales et l'échéance nationale (Saint Cyr Sur Loire 2019) :

- Jeunes filles et garçons âgés de moins de 18 ans (moins de 14 ans -U14, moins de 16 ans -U16 et moins de 18 ans -U18), handicapés moteurs et/ou sensoriels pratiquants **debout** : Athlètes déficients visuels (guidés ou non) ; Athlètes paralysés cérébraux ; Athlètes de petite taille (<1m30) ; Athlètes amputés de membre(s) inférieur(s) ou handicap assimilé ; Athlètes amputés de membre(s) supérieur(s) ou handicap assimilé ; Athlètes sourds ou malentendants.

Ces athlètes disposeront d'une catégorie : **D1, D2, D3, D4, D5 et D6 (correspondance D5A et D5B dans la classification nationale jeune), et S (Athlètes Sourds)**

→ se référer aux modalités de classification jeune proposées par le département Jeune de la Fédération Française Handisport

- Jeunes filles et garçons âgés de moins de 18 ans (moins de 14 ans -U14, moins de 16 ans -U16 et moins de 18 ans -U18), handicapés moteurs et/ou sensoriels pratiquants **en fauteuil** : Athlètes paralysés cérébraux ; Athlètes tétraplégiques ; Athlètes paraplégiques ; Autres

Ces athlètes disposeront d'une catégorie : **F1, F2, F3 et FE**

→ Se référer aux modalités de classification jeune proposées par le département Jeune de la Fédération Française Handisport

Les jeunes du suivi espoir de la commission athlétisme de la FFH ne pourront prendre part à la phase finale du Challenge National des jeunes athlètes Handisport à Saint Cyr sur Loire.

4. PROGRAMME DES EPREUVES

L'annexe 2 propose un exemple de programme de compétition. La finale nationale à Saint Cyr sur Loire fonctionne avec ce modèle.

ARTICLE 8 - ÉPREUVES HORS PROGRAMME

Des épreuves hors programme - autres que celle prévues pour les triatlons athlétiques - peuvent être admises en complément des épreuves du Challenge. Elles doivent raisonnablement représenter moins de la moitié du programme de la compétition.

Ces épreuves peuvent permettre aux athlètes de réaliser une performance reconnue pour les Championnats de France Elite d'Athlétisme Handisport.

ARTICLE 9 – RESULTATS/CLASSEMENT/QUALIFICATIONS

9.1- Classement

Pour les phases locales, départementales ou régionales, le palmarès est laissé à l'initiative de l'organisateur.

9.2- Résultats

Les résultats des phases locales, départementales ou régionales devront être envoyés par mail au coordonnateur général du challenge (l.buanec@handisport.org) avant le 1 mai 2019. Le Comité Régional Handisport doit également en être destinataire.

9.3- Qualifications

Nous avons, cette année, décidé de proposer une finale à distance du HOP meeting International d'athlétisme car ce dernier aura lieu fin août 2019. **Cette finale du Challenge National des Jeunes Athlètes Handisport verra concourir les 60 meilleurs athlètes Français de moins de 18 ans.**

La phase nationale aura lieu à Saint-Cyr sur Loire le 12 juin 2019

La publication de la liste des participants (athlètes U18, U16 et U14) se fera le 2 mai 2019. Les athlètes inscrits sur cette liste ne souhaitant pas participer doivent obligatoirement se désengager.

L'annexe 3 présente succinctement le format de la finale du Challenge Saint Cyr sur Loire 2019.

ARTICLE 10 – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMISSION ATHLETISME DE LA FFH

Les frais occasionnés pour la mise en place des phases locales, départementales, régionales seront pris en charge par la Commission Athlétisme de la FFH dans la limite de 500 euros par comité régional handisport sous condition de mise en place d'un **stage/regroupement régional d'athlètes handisport en amont du Challenge** (justificatifs des dépenses à joindre à la demande d'aide).

Une aide supplémentaire, dans la limite de 500 euros, sera proposée aux comités régionaux handisports pour le déplacement à la finale à Saint Cyr sur Loire (justificatifs des dépenses à joindre à la demande d'aide).

ARTICLE 11 – VALIDATION DES PERFORMANCES HORS CHALLENGE

Les jeunes athlètes ayant participé aux différents challenges locaux, départementaux et régionaux et qui n'ont pu se qualifier à la phase finale du triathlon athlétique peuvent demander une qualification exceptionnelle sur une ou plusieurs épreuves des Championnats de France d'Athlétisme Handisport.

La Commission Athlétisme Handisport prendra en compte les performances réalisées au cours des challenges locaux, départementaux ou régionaux, si les procédures suivantes sont respectées :

- Etre âgé de plus de 14 ans
- Réaliser une performance sur une ou plusieurs épreuves du programme des Championnats de France d'Athlétisme Handisport.
- Avoir réalisé ces performances dans le respect des règles et règlements de l'Athlétisme Handisport

ARTICLE 12 - COUVERTURE SANITAIRE GÉNÉRALE

L'organisateur prévoira la présence de toute personne ou organisme qualifié pour assurer les soins adaptés aux personnes présentes (athlètes, organisateurs, spectateurs...)

ARTICLE 13 – COMMUNICATION

Un visuel de l'évènement pourra être repris par l'ensemble des organisateurs.

En labellisant ces challenges, la FFH s'engage à :

- Communiquer sur ces épreuves.
- Concevoir des récompenses spécifiques (médailles, trophées...).

Créer tout outil permettant de faciliter la mise en place du dispositif.

ARTICLE 14 – ASSURANCE

Il est obligatoire de posséder une licence de la Fédération Française Handisport (du pass'sport à la licence compétition) pour prendre part au Challenge.

ANNEXE N°1 : LE MATERIEL SPECIFIQUE

1. De la chaux (3) pour la zone d'impulsion en saut en longueur



2. Le vortex



3. La Massue



4. L'anneau lesté



5. Le fauteuil spécifique de course



6. Le fauteuil spécifique de lancer



7. La balle lestée



ANNEXE N°2 : EXEMPLE D'UN PROGRAMME PREVISIONNEL POUR 30 CONCURRENTS

L'organisation fonctionne en groupes itinérants gérés par un accompagnateur (groupes de 10 athlètes maximum)

Le groupe change de lieu d'épreuves toutes les demi-heures.

Groupe d'athlètes n°1 pratiquant en Fauteuil (10 jeunes maximum F2 et F3 par exemple)

14h00 Atelier 1 : 50m

14h30 Atelier 2 : Lancer de vortex

15h00 Atelier 3 : Lancer de balles lestées

Groupe d'athlètes n°2 pratiquant debout (10 jeunes maximum D2, D3, D4, D5, D6 et S par exemple)

14h00 Atelier 1 : Saut en longueur

14h30 Atelier 2 : 50m

15h00 Atelier 3 : Lancer de vortex

Groupe d'athlètes n°3 pratiquant debout (10 jeunes maximum D1 par exemple)

14h00 Atelier 1 : Lancer de balles lestées

14h30 Atelier 2 : Lancer d'anneaux lestés

15h00 Atelier 3 : 50m

Podium et remise des récompenses à partir de 15h30

Jury :

Accompagnateurs des groupes (un par groupe) : Son rôle est d'accompagner le groupe d'athlète sur le lieu de l'épreuve. Les changements de lieux s'opèrent toutes les demi-heures. Il peut aussi tenir la « fiche terrain » c'est-à-dire noter les résultats.

Juges par épreuves :

- Pour les concours (sauts et lancers) : 2/3 juges
- Pour la course : 1 starter, 3 chronométreurs pour 5 couloirs, 2 juges à l'arrivée

Un juge arbitre général pour coordonner les rotations des groupes sur les ateliers et gérer les éventuels problèmes.

Deux personnes à la gestion des résultats dont un qui se déplace sur le terrain pour collecter les résultats auprès des accompagnateurs.

ANNEXE 3 : FORMAT DE LA FINALE DU CHALLENGE NATIONALE DES JEUNES ATHLETES HANDISPORT A SAINT CYR SUR LOIRE LE 12 JUIN 2019

Inscriptions : Compétition réservée aux 60 meilleurs athlètes (liste publiée le 2 mai 2019)

Réservation des Packages « Challenge Jeunes » pour l'hébergement, la restauration, les transports, les animations, les accréditations des athlètes et des accompagnateurs à faire à partir du mois de mai 2019 auprès de Ludovic Buanec (l.buanec@handisport.org)

Dans la mesure du possible, nous demanderons aux délégations d'arriver la veille de la compétition. L'heure exacte sera communiquée mi-avril dans le dossier de qualification.

Cet accueil anticipé permettra la remise des dossards, un point sur le règlement, le programme et la classification des athlètes si nécessaire. Un entraînement sera proposé à cette occasion notamment pour les athlètes en fauteuil manuels pour qui des fauteuils de spécialité seront mis à disposition.

Le matin de la compétition, des entrainements, ateliers, animations, essais de matériels seront proposés dès 10h sur le stade avec nos partenaires.

Programme prévisionnel de la compétition :

- 13h00 : début de l'échauffement
- 13h30 : chambre d'appel : répartition des athlètes dans les groupes
- 13h45 : début de la compétition
- 14h15 : 1ère rotation des groupes
- 14h45 : 2ème rotation des groupes
- 15h15 : fin de la compétition – traitement des résultats
- 16h00 : remises des récompenses

Durant la compétition, les accompagnateurs et éducateurs devront rester dans les tribunes, excepté les guides qui recevront une chasuble distinctive.